



Rapport d'activités

Les réalisations depuis l'assemblée générale du 22 JUIN 2023

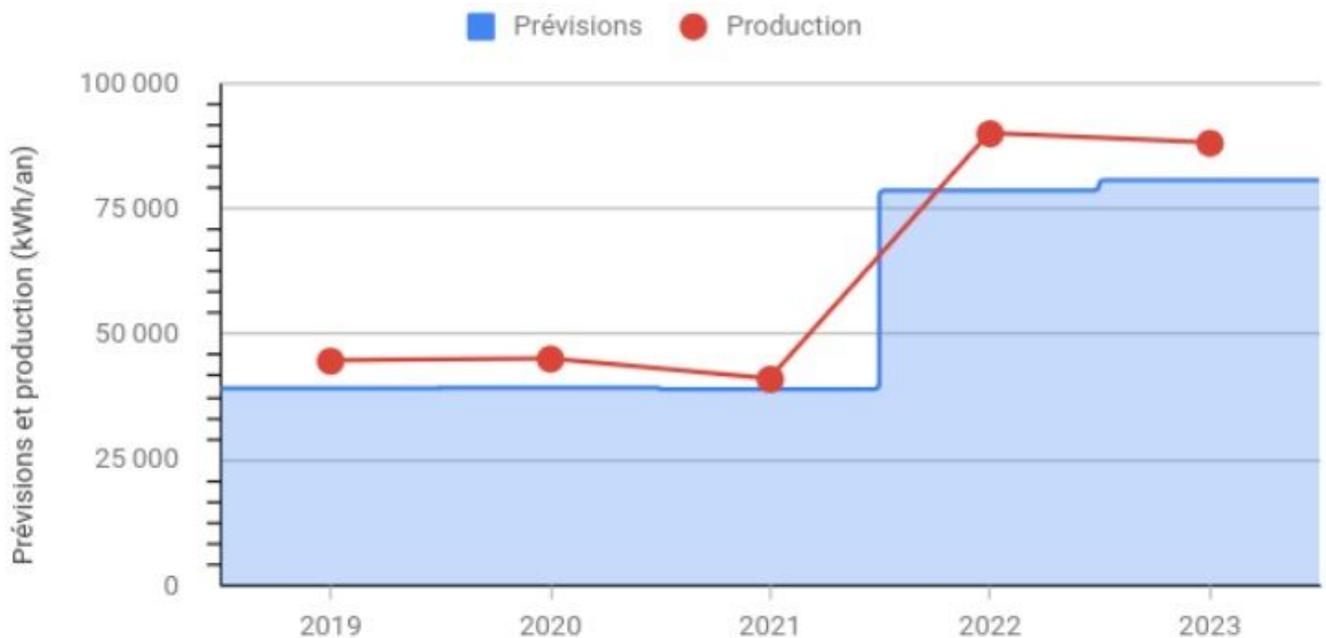
Notre portefeuille comporte 5 installations mais devrait passer à 6 courant 2024.

Production 2023 constatée :

La quantité totale d'énergie produite en 2023 par nos 5 installations photovoltaïques est de 88 MWh, en légère baisse par rapport à 2022 (90 MWh). Cela correspond à la consommation, hors appareils de chauffage, d'environ 16 foyers.

La production varie d'une année à l'autre de plus ou moins 5% par rapport à la moyenne, comme en témoigne l'évolution de productivité annuelle en heures d'ensoleillement (ou, plus précisément, en kWh produits pour chaque kWc installé) :

2023 : **1178** ; 2022 : **1246** ; 2021 : **1141** ; 2020 : **1245**



Sociétaires

Nous comptons désormais 108 sociétaires pour 169.800 € (au 31 décembre 2023). Le capital median par actionnaire est de 500 €. Plus de 80 % résident sur le territoire de la SAS. 42 sociétaires ont entre 61 et 70 ans, c'est dans cette classe d'âge que se trouve notre plus grand nombre de sociétaires.

Projets en cours

570 Quai de la Gare à Cluny

Ce projet s'inscrit dans la collaboration engagée avec la Communauté de Communes du Clunisois (CCC).

L'état d'avancement est le suivant :

- acceptation de l'offre de raccordement d'ENEDIS,
- emprunt auprès de la NEF pour financer cette installation pour 60.000 €
- signature de la convention d'occupation temporaire avec la CCC le 10 mai 2023
- lancement des travaux : 2 avril 2024
- mise en service : estimation septembre 2024



Le projet a pris beaucoup de retard pour les raisons suivantes :

- l'architecte qui a assuré la rénovation du bâtiment a contesté plusieurs options retenues dans le cahier des charges de l'appel d'offres,

- le co-contractant retenu a pris en compte les modifications induites avec beaucoup de délai ainsi que pour les demandes de précisions sur son offre,
- le co-contractant n'installe pas lui-même les panneaux, il sous-traite l'installation et a changé de sous-traitant début mars juste avant une date prévue de démarrage des travaux.

Le projet conçu pour une vente en totalité (obligation d'achat) pourrait basculer après sa réalisation en opération d'autoconsommation collective. C'est à cette fin, qu'une modification des statuts vous est proposée afin que nous puissions être la personne morale organisatrice de l'opération d'autoconsommation collective.

Futurs projets

Petits parcs au sol

Projet de Jalogny La Cras

Le partenariat avec Enercoop

Enercoop nous a proposé une convention de partenariat qui a donné lieu à plusieurs échanges.

La convention a été signée le 19 octobre 2023. Elle prévoit une répartition par moitié des coûts de développement et du temps consacré. Dans les premières phases de développement, Enercoop prend en charge les aspects juridiques (promesse de bail emphytéotique - PBE) et techniques (études de faisabilité, demandes de raccordement etc..). CVSSB assure les aspects techniques et administratifs liés aux études environnementales et le permis de construire.

Les relations avec la commune de Jalogny

Après plusieurs rencontres avec les élus, une réunion publique a été organisée à Jalogny le 13 octobre dernier, avec un public nombreux et attentif.

La promesse de bail emphytéotique a été signée le 19 octobre entre la commune d'une part et Enercoop et CVSSB d'autre part.

Études environnementales

Ce projet estimé en première approche à 600 kWc (voir dans le dossier de l'AG la première note technique du projet) nécessite de saisir l'autorité environnementale la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) au sein de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour demander que le projet soit dispensé d'une étude environnementale complète.



Réunion publique à Jalogny le 13 octobre 2023

Une étude d'impact environnementale complète consiste en : « une première phase d'analyse de l'état initial qui permet de mettre en lumière les enjeux pressentis du site étudié. Une seconde phase d'échanges permet d'analyser l'ensemble des variantes d'implantation du projet. Enfin, la troisième et dernière phase permet de déterminer les impacts et de mettre en place des mesures adaptées selon la séquence "éviter, réduire, compenser - ERC". » Sa durée est d'au moins un an et son coût entre 40 et 50 k€. Ce coût serait rédhibitoire pour un projet inférieur à 1 Mwc et conduirait à l'abandon du projet. L'enjeu de la saisine de la MRAe est donc essentiel pour la poursuite de ce projet.

Depuis la sollicitation par la commune pour ce projet, des relevés floristiques et faunistiques ont été réalisés sur le site. Parallèlement, nous avons essayé de nous approprier la démarche administrative de saisine de l'autorité environnementale, ce qui n'a pas été sans difficultés. Nous avons donc établi une première version du CERFA de demande de saisine au cas par cas (cas par cas, parce qu'au dessus d'1 Mwc, l'étude d'impact environnementale est obligatoire et que les projets sous 300 kWc en sont dispensés). La situation du projet dans une zone Natura 2000 complexifie considérablement les études. Nous devons réaliser une évaluation d'incidence Natura 2000 (EIN2000). Nous avons décidé dans un premier temps de réaliser cette évaluation avec nos ressources internes.

Nous avons soumis le dossier aux chargés de mission Natura 2000 du Clunysois, et à Jean Grizard, président de l'Association de protection de la vallée de la Noue (APVN). Nous avons intégré leurs retours globalement positifs avant de saisir fin novembre 2023 la DDT. La DDT sera consultée par la MRAe quand nous l'aurons saisie : nous avons tout intérêt à consulter la DDT avant de saisir la MRAe.

Leur retour fin décembre n'a pas été très positif : notre étude était incomplète sur plusieurs aspects, nous n'avions pas suffisamment mis en œuvre la démarche éviter, réduire, compenser (ERC), et l'absence d'intervention d'un bureau d'études « indépendant » rendait sceptiques nos interlocutrices de la DDT rencontrées en janvier 2024.

Le comité stratégique (commune, Enercoop et CVSSB) a été alors réuni pour la première fois. La décision a été prise de rechercher un bureau d'études environnementales qui pourrait compléter notre étude. Ce bureau a été trouvé en mars en la personne d'Alain Desbrosse, ingénieur écologue basé à

Barizey dans la côte chalonaise. La commande lui a été passée pour un montant de 5.112 € TTC. L'étude va consister en trois relevés de terrain et un rapport d'analyse des impacts qui sera rendu début juin 2024.

Le comité stratégique a validé la démarche suivante :

- deuxième demande d'avis à la DDT avant l'été
- si réponse défavorable de la DDT : dépôt d'une DP pour 300 kWc
- après l'obtention de la DP 300 kWc, saisine de la DREAL pour une 600 kWc

Cette démarche vise à garantir la possibilité de réaliser un parc de 300 kWc si la MRAE ne nous dispense pas d'étude environnementale complète.



Simulation d'implantation

D'autres projets de ce type (puissance inférieure à 1 Mwc, terrains sans valeur agricole) pourraient être développés, en particulier à Matour.

Ombrières

Étude pour l'ENSAM

Après avoir échangé avec l'ENSAM de Cluny au sujet d'installations photovoltaïques sur les sheds des ateliers de l'école, nous avons engagé des discussions sur leurs projets de 3 ombrières d'une puissance totale de 250kWc, pour 95 places, installations rendues obligatoires par décret.

Le contexte est le suivant :

- périmètre ABF : abbaye de Cluny mais accord ABF car à côté des ateliers de l'ENSAM, si modules entièrement noirs et haie masquant le stade (pré-existant) et les ombrières.

- périmètre de prescriptions de fouilles archéologiques
- demande de l'ENSAM pour une structure en bois, local de préférence.

En conséquence, nous avons établi une proposition qui s'est conclue par une commande de l'ENSAM à CVSSB pour rassembler les contraintes juridico-patrimoniales-technico-économiques de ce projet avant d'envisager un appel à manifestation d'intérêt auquel CVSSB pourrait répondre.



Autres actions

12 mars 2023 : Fête de la transition Prissé

juillet 2023 : participation au Village des Alternatives à Châlon-sur-Saône

septembre 2023 : Participation au Festival des Solutions Écologiques à Tramayes

octobre 2023 : participation aux Assises des énergies renouvelables citoyennes, organisées par l'ADEME

novembre 2023 : visite de l'expérimentation agrivoltaire du lycée agricole de Charolles, dont la Chambre d'Agriculture assure le suivi (impact sur la faune, la flore et le comportement animal)